



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

N°2024/12-39

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre – Travaux de restauration de l'église. Avenant n°2 en fixation des honoraires phase 0 travaux d'urgence

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT (à partir du point n°8, 20h28), Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°6 – 20h17), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Dominique GERBERT à Gérard PARFAIT (jusqu'au point n°7)
Philippe DESBOIS à Axel FAIVRE
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Véronique LOZEVIS à Christine CAILLAT
Pascale COURMONT à Isabelle TRAPPIER

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Clothilde FRETE
Sophie LAFEUILLADE
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-06-34 autorisant Monsieur le maire à signer toutes les pièces du marché relatif à la maîtrise d'œuvre en vue des travaux de restauration de l'église avec le groupement Pierre BORTOLUSSI, situé 8 avenue Jean Lurçat, 78330 Fontenay-le-Fleury ;

Vu les dispositions des articles R.2194-I à 9 du Code de la commande publique, rappelés au CCAP qui prévoient que le contrat puisse être modifié ;

Vu la délibération n° 2023-10-44 autorisant Monsieur le maire à signer l'avenant de transfert avec la nouvelle société PIERRE BORTOLUSSI & ASSOCIES, domiciliée Grande écurie du roi, 1 avenue Rockefeller, 78008 Versailles ;

Considérant le nouveau phasage opérationnel ;

Considérant l'augmentation du montant des travaux relative à la phase zéro : travaux d'urgence (missions Avant-Projet Sommaire à Assistance aux Opérations de Réception et phase 01 à 04 APS + Avant-Projet Détaillé /Permis de Construire) ;

Considérant la nécessité de signer un avenant financier N°2 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commission municipales « Finances, Informatique, Ressources humaines » d'une part, et « Travaux, Urbanisme » de l'autre, en date du 3 décembre 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'avenant N°2 au marché avec le groupement Pierre BORTOLUSSI, pour un taux de rémunération de 8.95% sur une enveloppe financière affectée aux travaux de 2 356 479,47€HT, un forfait de rémunération de 210 904,91€ HT ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville opération n°2022604.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Karine DUBOIS



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 16/12/2024
Document rendu exécutoire le 16/12/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Services **PASCAL PARISSIER**

Préfecture des Yvelines
Département des Yvelines
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024